

Remboursement frais dentaire et covid

Par **Kysha60**, le **29/05/2020** à **02:02**

Bonjour,

J'étais affiliée à la mutuelle intérimaire jusqu'au 30 mars 2020, j'avais une prothèse à me faire poser pour une dent de devant, devis accepté par la mutuelle, la pose de cette prothèse se fait en 3 étapes. Les 2 premières se sont déroulées avant le confinement, malheureusement la pose de l'implant définitif n'a pu avoir lieu qu'aujourd'hui 28 mai 2020.

La mutuelle peut-elle refuser de rembourser les frais *au dentiste* ? *Et en cas de refus de remboursement de la mutuelle quelle est mon recours ?*

Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **29/05/2020** à **06:37**

Bonjour,

C'est la date de l'acceptation de ce devis par la mutuelle complémentaire qui comptera pour cette mutuelle.